

POLITIQUE EDUCATIVE - VERS UNE POLITIQUE DE CO-EDUCATION : FAMILLES-ECOLE-ACTEURS SOCIAUX

*M. Olivier PREVOT, Adjoint au Maire
délégué au Développement Social et à la Politique de la Ville*

Notre système scolaire est un des seuls au monde à offrir la possibilité à nos enfants d'accéder à l'école gratuitement de 3 à 16 ans. Lieu de socialisation, d'éducation et d'instruction, l'école a comme objectif volontariste d'inscrire chaque citoyen, au-delà de ses appartenances religieuses, sociales et culturelles, dans l'unité territoriale et les valeurs républicaines de notre pays. L'école favorise l'égalité des chances, l'émancipation et assure la promotion sociale des enfants, l'insertion professionnelle des jeunes adultes. L'école est donc le socle et le ciment de la République.

Dans ce cadre, réduire le temps scolaire a pour conséquence de fragiliser le pacte républicain qui lie notre jeunesse à la nation.

Est-il nécessaire de rappeler que notre pays traverse une crise économique sans précédent. Nous savons que cette crise est profonde et durera de nombreux mois. Elle va accentuer les difficultés que rencontrent déjà de nombreuses familles belfortaines. Nous savons également combien les conditions économiques d'existence pèsent sur les relations intra-familiales et parfois sur l'éducation des enfants.

Alors même que l'Etat républicain devrait accentuer sa présence et protéger ses concitoyens, le gouvernement décide au contraire de démanteler les services publics, entre autres en ne remplaçant pas un enseignant sur deux partant à la retraite et en réduisant le temps scolaire.

Face à de telles atteintes, le combat doit se placer sur le plan politique, au niveau national. Au plan local, par l'affirmation de notre attachement à l'école de la République et par la mise en œuvre de politiques innovantes, nous pouvons conduire des actions favorisant l'égalité et la justice sociale.

Plusieurs acteurs éducatifs œuvrent en direction de l'enfant :

- les parents, premiers éducateurs de l'enfant
- les enseignants
- les animateurs et éducateurs dans le cadre périscolaire et extrascolaire

Le temps libre prend une place très importante dans la vie de l'enfant. Nous devons collectivement veiller à ce que ce temps libre soit l'occasion d'ouvertures, d'échanges et de rencontres. Il ne doit pas être un **temps de renforcement des inégalités sociales et de la fracture sociale**. En effet, l'environnement économique et social de l'enfant détermine largement la qualité de l'usage de ces temps sociaux. Autrement dit, les enfants issus de milieux modestes bénéficient moins de réseaux de supports. Pourtant, une offre de loisirs de qualité favorise les apprentissages cognitifs et sociaux qui, capitalisés dans le temps scolaire, contribuent à leur réussite.

Compte tenu de ce contexte, la question de l'éducation doit être considérée **comme un ensemble, un système**. Elle doit pouvoir mobiliser de façon partenariale les ressources et les capacités de l'ensemble des acteurs concernés que sont les parents, les enseignants, les éducateurs et les animateurs.

Au-delà des nombreuses initiatives engagées par la Ville, notre politique éducative doit avoir pour ambition de construire une véritable communauté éducative qui associe, aux côtés des familles, l'école, les collectivités locales, les acteurs associatifs et les travailleurs sociaux.

Il apparaît donc nécessaire d'inventer de **nouvelles formes de co-éducation** qu'il convient de promouvoir dans le cadre de dispositifs partenariaux, associant les acteurs de la communauté éducative : enseignants – parents – animateurs – travailleurs sociaux.

Pour ce faire, il est essentiel d'œuvrer à un rapprochement entre l'école, les familles et les associations. Ces défis à relever reposent sur l'implication conjointe, dans une perspective de construction d'un bien commun éducatif :

- **à la famille**, premier éducateur de leurs enfants, qui reste et doit rester le premier cercle de la construction des identités de l'enfant. Il est essentiel de donner aux parents, dans leur diversité, les moyens d'assumer davantage et mieux leur mission, et de les soutenir dans l'exercice de leurs responsabilités parentales, lorsque nécessaire.

- **à l'école**, et plus largement au système scolaire, qui joue un rôle de premier plan dans l'éducation des enfants. Apporter la connaissance, donner le désir d'apprendre, de construire une capacité d'analyse critique et de compréhension du monde sont des objectifs incontournables de toute politique éducative. Afin de permettre à l'école de jouer pleinement ce rôle, il convient de lutter contre toute ségrégation sociale et scolaire et de rechercher la complémentarité et la cohérence entre tous les temps de vie des enfants.

- **aux associations et institutions du temps libre** qui ont un rôle fondamental à remplir pour concevoir et mettre en œuvre des réponses éducatives compensatrices, en direction notamment des enfants issus de familles en difficulté.

Ces nouveaux enjeux sont de trois ordres. Il s'agit :

- **de relever le défi de la réussite scolaire pour tous d'une école ouverte sur son environnement**. Cela implique :

- de développer un dialogue systématique avec les directrices et directeurs d'école, et de les soutenir dans la mobilisation de leurs équipes éducatives. C'est avec eux, par une présence dans les conseils d'école et par un soutien à leurs projets que pourront se construire les coopérations organisées, comme celles largement positives déjà développées avec nombre d'entre eux,

- de développer la possibilité et la capacité des familles de s'exprimer dans les structures éducatives et d'échanger avec elles,

➤ d'encourager l'ouverture de l'école sur son environnement, et le développement des échanges et coopérations avec les associations et structures du quartier pour les activités périscolaires et extrascolaires,

➤ d'agir contre les « stratégies d'évitement scolaire » en donnant aux parents des garanties sur les projets mis en œuvre et les moyens qui leurs sont affectés, notamment dans l'action péri et extrascolaire et dans l'aménagement des rythmes de vie des enfants, pour assurer dans de bonnes conditions le devenir de leurs enfants,

➤ de porter une attention spécifique et particulière à la situation de certains enfants ou de certaines familles en difficultés d'ordres divers en veillant à les resituer dans des démarches positives, ouvertes à tous et en évitant ainsi toute stigmatisation.

▪ **de soutenir les parents dans l'exercice de leurs responsabilités parentales et reconnaître la place des enfants**

Permettre aux parents d'assumer pleinement leurs responsabilités parentales, favoriser leur implication dans la vie de l'école et plus largement au sein des structures éducatives sont devenus des enjeux majeurs. Il pourra s'agir :

➤ d'identifier, de reconnaître le rôle éducatif éminemment important des familles à l'égard de leurs enfants afin qu'ils recouvrent la confiance préalable à l'engagement de tout dialogue avec les intervenants « professionnels » de l'éducation,

➤ d'accompagner, de soutenir et de conforter les parents dans leurs relations à l'enfant, notamment par la mise en place d'espaces innovants de rencontre avec des acteurs de la communauté éducative,

➤ d'accompagner les parents dans le travail d'accession à l'autonomie et d'insertion dans le territoire de vie de l'enfant et dans la découverte d'autres environnements et d'autres formes de vie sociale,

➤ de mettre les enfants eux-mêmes au cœur du dispositif, d'approfondir les méthodes et les lieux de concertation avec eux afin de leur permettre de se construire et de construire leurs projets de vie.

▪ **de renforcer le rôle et la place des associations et institutions du temps libre**

Ils constituent des acteurs incontournables. Déjà largement engagés dans l'organisation d'actions péri et extrascolaires, il s'agira de conforter leurs interventions, de mailler et de mettre en réseaux les acteurs et les actions, afin :

➤ d'organiser la complémentarité des projets dans chacun des territoires de vie,

➤ de concevoir des projets éducatifs associatifs associant les enfants à la définition et à la réalisation des projets et actions,

➤ d'organiser la cohérence et la complémentarité de l'offre de loisirs (horaires, tarifs adaptés...) afin de permettre à tous les enfants belfortains qui le souhaitent d'y accéder.

Dans cet esprit, le Projet Educatif Global rejoint les préoccupations du Projet de Développement social Local (P.D.S.L), ainsi que celles du projet de mise en réseau des centres sociaux, engagés par la Ville. A ce titre, ils doivent pouvoir être conduits de façon concomitante, complémentaire et en interaction, et procéder d'une même logique d'actions. Il pourra s'agir de concevoir et de mettre en œuvre des projets éducatifs territorialisés, déclinant le Projet Educatif Global, aux plus près des besoins et des attentes de la Communauté éducative.